



Frais de résiliation par un courtier

Par **eolien**, le **13/10/2009** à **16:17**

Bonjour,
Bonjour,
Un courtier en assurance me demande des frais de résiliation pour son compte après la résiliation de mon assurance habitation. Je n'ai jamais été informé de quelques frais que ce soit, ni vu ou signé de contrat ou convention avec ce courtier concernant d'éventuels frais. Le seul contrat a été signé avec l'assureur ou rien ne figure concernant des frais de résiliation. A t'il le droit de me réclamer des frais en l'absence de contrat ou convention ?
Merci.

Par **chaber**, le **14/10/2009** à **10:16**

Bonjour,
Si aucun contrat n'a été signé avec le courtier, précisant surtout ses prestations: recouvrement des primes, gestion ou autres, il ne peut vous réclamer des frais de résiliation
Les commissions qu'il perçoit des Compagnies servent à la gestion des dossiers

Par **eolien**, le **14/10/2009** à **11:04**

Bonjour, Bon me voilà rassuré. Si il me relance on va s'amuser !
Merci;